

AVIS DE CONCESSION DIRECTIVE 2014/23/UE

VALENCE-ROMANS DEPLACEMENTS

Mme La Présidente

11 Avenue de la Gare BP 10241 ALIXAN

26958 VALENCE - 9

Tél : 04 75 60 26 70

Type de pouvoir adjudicateur : Collectivité territoriale

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Autre - Transports et mobilité ;

Objet	Exploitation du service public de transport.
Référence	17VRDRDSP
Type de marché	Services
Mode	Avis de concession
Code NUTS	FR713
Lieu principal de prestation	Territoire du Syndicat Valence-Romans Déplacements (Drôme et Ardèche)
Durée de la concession	72 mois

DESCRIPTION

Le contrat a pour objet de confier au délégataire l'exploitation du service public de transport public sur le territoire du Syndicat dans les conditions prévues par la convention de délégation. Le délégataire assurera, à ses risques et périls, l'exploitation, la commercialisation et la promotion du réseau dans les conditions qui seront précisées dans le contrat.

Prestations attendues :

- la gestion et l'exploitation du service de transport urbain et de services de mobilité,
- la gestion de la relation clientèle et commerciale,
- la gestion du personnel et la reprise éventuelle du personnel affecté au service public,
- l'entretien des véhicules et la maintenance des biens,
- la politique commerciale avec la conception et la mise en œuvre des actions d'information et de promotion du réseau,
- les études diverses,
- l'assistance pour la réalisation des investissements nécessaires à l'exploitation

Code CPV principal **60112000** - Services de transport routier public

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : Oui

Forme

Délégation

Conditions relatives au contrat

Autres conditions

Conditions d'exécution de la concession :

Conditions liées à la concession

Information relative à la profession (seulement pour les concessions de services)

La prestation est réservée à une profession déterminée.

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

Inscription au registre des entreprises exerçant une activité de transport public de personnes prévu par les articles R3113-1 et suivants du Code des transports.

Conditions de participation

Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis :

Pièce 1 : lettre de candidature datée signée permettant d'identifier le candidat (dénomination, adresse, forme juridique) avec pouvoir personne physique habilitée. En cas de groupement, indiquer composition, forme et nom du mandataire et faire signer par l'ensemble des membres ou accompagner de l'autorisation donnée au mandataire par cotraitants de signer au nom du groupement

Pièce 2 : attestation sur l'honneur accompagnée de tous justificatifs prouvant que le candidat ou les membres du groupement ne sont pas frappés d'une interdiction de candidater (art. 39 de l'Ord. 0°2016-65)

Pièce 3 : attestation sur l'honneur datée et signée sur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (L5212-1 à L5212-5 Code du travail)

Pièce 4 : justificatif de moins de 3 mois de l'inscription du candidat au RCS (extrait KBis ou équivalent) ou autre registre professionnel ou récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un CFE pour les candidats ayant commencé leur activité depuis moins d'1 an

Capacité économique et financière :

Références requises :

Pièce 5 : une description détaillée du candidat (par membres en cas de groupement): actionnaires, moyens financiers (chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires concernant les services auxquels se réfère la délégation réalisés au cours des 3 derniers exercices), moyens en personnel (effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement), organisation interne, activités principales et accessoires, bilans et comptes de résultats des trois derniers exercices.

Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) :

NÉANT

Référence professionnelle et capacité technique :

Références requises :

Pièce 6 : le candidat fournira un tableau précisant, pour chacune de ses références en matière d'exploitation et de gestion de services/ d'équipements équivalents, l'identité du délégant, les caractéristiques principales de l'équipement exploité, la nature de la convention, les dates de

prise d'effet et d'achèvement de la convention, le chiffre d'affaires annuel hors taxes des trois dernières années, ainsi que toute autre information que le candidat jugera utile. Preuve de l'inscription au registre prévu par les articles R3113-1 et suivants du Code des transports.
Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) : NÉANT

Critères d'attribution La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché

Renseignements

Candidatures Remise des candidatures le 10/04/17 à 11h45 au plus tard.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Dépôt

- Dépôt d'un pli dématérialisé autorisé en se connectant directement sur le profil acheteur de Valence-Romans Déplacements :
[http://www.valenceromansdeplacements.fr/Rubrique Marchés publics](http://www.valenceromansdeplacements.fr/Rubrique_Marchés_publics)
Dépôt sous pli à l'adresse suivante :
Valence-Romans Déplacements Madame la Présidente
11 Avenue de la Gare
B.P. 10241 ALIXAN
26958 VALENCE Cedex 9

Renseignements complémentaires

Les variantes sont autorisées selon les conditions définies au Règlement de la Consultation. La durée pourra être prolongée d'un an dans les conditions du contrat.
Le délégataire sera rémunéré par l'autorité organisatrice tout en conservant un risque d'exploitation sur les recettes et sur les charges selon les modalités prévues au projet de contrat.
Les candidatures sont analysées au regard des garanties professionnelles, techniques et financières,
du respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue à l'article L.5212-1 du Code du travail, de l'aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.
Les garanties sont appréciées globalement pour les groupements candidats. La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché.
Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable.

Fonds Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : Non
Adresse à laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus
Valence-Romans Déplacements Madame la Présidente
11 Avenue de la Gare
B.P. 10241 ALIXAN
26958 VALENCE Cedex 9
Tél : 04 75 60 26 70
marches@valenceromansdeplacements.fr

Recours Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal administratif de Grenoble
2 Place de Verdun

BP 1135 38022 Grenoble Cedex

Tél: 04 76 42 90 00- Fax: 0476 42 22 69

greffe.ta-grenoble@juradm.fr

<http://grenoble.tribunal-administratif.fr>

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours:

Recours susceptibles d'être formés auprès du Tribunal administratif compétent

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (art. L551-1 et s. Code de justice administrative)

- Le cas échéant référé contractuel après signature du contrat (art. L551-13 et s. Code de justice administrative)

- Recours en validité du contrat par les tiers au contrat un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées

Envoi le 07/03/17 à la publication

Marches-Publics.info \/9.7